

(Gérald 9/6/22) Le Collectif « Solidarité contre l'Exclusion » est une Association sans but lucratif reconnue en Éducation Permanente. Dans le cadre de ses activités, elle édite une revue trois fois par an, traitant des droits sociaux de manière large. Nous clôturons aujourd'hui la parution de l'état des lieux concernant « L'exclusion par la pollution électromagnétique », en d'autres mots la difficulté pour les personnes souffrant des conséquences des rayonnements électromagnétiques -qui nous sont imposés- de maintenir leur vie professionnelle, ...

...soit parce que les rayonnements sont présents sur le lieu de travail, soit parce que la qualité de vie et l'état de santé général sont trop dégradés que pour pouvoir poursuivre cette vie professionnelle dans les mêmes conditions qu'auparavant. En outre, dans un contexte de manque de reconnaissance des autorités sanitaires, les inégalités sociales sont présentes parmi les victimes du sans-fil, et dans les possibilités de faire face à la situation. Dans chaque dossier, nous partons de la définition de l'électrohypersensibilité établie par l'Organisation mondiale de la santé.

Dans cette dernière livraison (numéro 107), disponible en ligne sur www.ensemble.be, vous trouverez l'article «

É

tat des lieux (II) : une vie professionnelle à l'arrêt ou poursuivie dans la souffrance

» aux pages 50 à 69. Cet article principal, relatant les situations de nombreux travailleurs et travailleuses (indépendants, ouvriers ou employés) est accompagné d'encadrés présentant des problématiques plus ciblées : l'attitude des syndicats, le harcèlement moral vécu par un témoin, le double discours de Proximus... Aux côtés de cet article, le lecteur trouvera « **L'électrosensibilité au tribunal du travail** »

, aux pages 68 à 81, un entretien détaillé avec une personne ayant obtenu en justice la reconnaissance de son incapacité de travail en raison des installations technologiques placées sur le lieu de travail. D'autres décisions de justice, ailleurs en Europe, sont également brièvement évoquées.

Pour réaliser cette étude sur « L'exclusion par la pollution électromagnétique », nous nous

appuyons sur le récit du vécu des personnes dites « électrosensibles ». Suite à la publication d'un appel à témoignage, nous avons rencontré trente-six personnes pour des entretiens semi-structurés, parmi une cinquantaine de contacts établis. Nous avons également reçu sept témoignages par écrit. Les témoignages ont tous été recueillis entre fin juin et fin octobre 2020, exceptés trois d'entre eux, réalisés début 2021. L'expérience vécue directement par nos témoins sert donc de socle à notre présentation, synthétisée au sein de notre état des lieux en deux parties.

Pour une lecture de l'intégralité de l'étude, nous renvoyons le lecteur à notre numéro 105, disponible en ligne, pour la première partie : « L'exclusion par la pollution électromagnétique.

État des lieux (I) : Une vie sociale à rude épreuve

», aux pages 42 à 60. Nous y présentons la procédure adoptée pour cette étude, les personnes rencontrées, et ensuite, sur base d'un récit linéaire, nous tentons de résumer la situation de ces personnes dans la vie de tous les jours, un récit égrené de citations de tous ces témoins rencontrés. Ce récit est entrecoupé d'une série d'encadrés axés sur des problématiques plus spécifiques, toujours sur base de citations exposant des tranches de vie : l'exposition des enfants dans les crèches, la violation de domicile réalisée par les rayonnements, le discours des travailleurs dans les magasins de télécommunication, l'impossibilité de se confronter aux rayonnements intensifs dans les lieux de soins, etc. Cet état des lieux est suivi de trois entretiens plus détaillés avec trois médecins, deux décrivant leur propre électrosensibilité et le troisième évoquant celle d'un proche.

(Lire «

Des médecins décrivent leur électrosensibilité

», aux pages 61 à 73)

Un précédent dossier, paru dans notre numéro 104, a servi d'introduction à ces deux parties de l'état des lieux, afin de réaliser un balisage des différentes notions utiles pour considérer l'ampleur du problème.

(Lire « *L'exclusion par la pollution électromagnétique*

», aux pages 22 à 27)

Ce premier dossier contient un article sur le lobbying industriel, en partie responsable de la méconnaissance des problèmes liés à la pollution électromagnétique, une trentaine d'années

après la mise sur le marché de la téléphonie mobile.

(Lire «

Problèmes sanitaires et science sous influence

», aux pages 28 à 32)

Le lecteur pourra également y trouver des pistes de lecture pour un aperçu des connaissances scientifiques au sujet des effets biologiques des rayonnements électromagnétiques. En fin de dossier, nous avons publié trois premiers témoignages détaillés.

(Lire «

Pollution électromagnétique et santé : trois générations de femmes exposent les impacts sociaux

», aux pages 33 à 45)

Enfin, pour cerner pleinement le sujet, nous encourageons le lecteur à se tourner vers notre numéro 102, où se trouve un dossier publié lors de l'arrivée de la 5G, lancée en Belgique au cœur du premier confinement du début de l'année 2020. Nous y faisons le point sur les normes censées encadrer les rayonnements en Belgique, pour constater comment elles reposent en fait sur des critères fixés par l'industrie. (Lire « *Dans le futur jusqu'au cou* », « *Rayonnements électromagnétiques : aucune norme sanitaire n'existe*

» et «

Pour favoriser la 5G, les autorités ignorent la situation sanitaire

», aux pages 26 à 37. L'appel qui nous a mis en contact avec nos témoins s'y trouve à la page 37)

Dans le futur, l'ensemble de cette étude sera soumise aux instances citées par nos témoins dans leurs récits : l'Inami, la médecine du travail, les syndicats, les associations de patients, les associations luttant contre les discriminations, les parlementaires œuvrant à la reconnaissance de l'électrosensibilité, etc. Nous espérons pouvoir recueillir leurs réactions au contenu de ces témoignages, et leur état de (re)connaissance du problème et leurs potentielles initiatives pour faire avancer la situation dans leurs champs d'action. Le cas échéant, nous rendrons compte en nos pages de cette enquête auprès de tous ces acteurs fondamentaux de la vie en société en Belgique.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (CSCE-ASBL).

Les numéros 102 (juin 2020), 104 (décembre 2020) et 105 (septembre 2021) de la revue *Ensemble !* sont disponibles sur www.ensemble.be